

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2018

Indemnité de conseil à M. Renaud POUCHERET, receveur de la collectivité.

Monsieur le Maire indique que M. Renaud POUCHERET, trésorier de Bletterans, exerce les fonctions de Receveur de la Commune.

D'autre part, il rappelle l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 qui a fixé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux.

Cet arrêté prévoit qu'en dehors des prestations de caractère obligatoire résultant de leurs fonctions de comptable, ces fonctionnaires sont autorisés à fournir, aux collectivités et aux établissements publics concernés, des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Elles donnent lieu à versement d'une indemnité dite « indemnité de conseil » qui peut être modulée en fonction des prestations demandées au comptable.

Monsieur le Maire précise que l'attribution de cette indemnité est valable pendant la durée du mandat du présent conseil, sauf délibération expresse contraire.

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal,
DECIDE

- d'attribuer à M. Renaud POUCHERET, Receveur municipal, l'indemnité de confection de budget (d'un montant de 30,49 € si la collectivité ne dispose pas de secrétaire à temps plein ou 45,73 € dans le cas contraire) et l'indemnité de conseil décrite ci-dessus, au taux de 100 % pour la durée de sa prise de fonctions.
- De prévoir cette dépense au compte 6225 du budget communal.
- Autorise Monsieur le Maire à ordonnancer la dépense.

Site de la future Gendarmerie, fin des fouilles archéologiques le 05/09/2018. Attente du rapport. Point sur le projet

Les fouilles archéologiques sont terminées et la Commune est en attente du rapport. Selon le responsable des fouilles, a priori aucun vestige significatif n'a été découvert sur le site d'implantation de la future construction. L'architecte a donc été autorisé à enclencher les esquisses de l'implantation des bâtiments sur le terrain. Une réunion de présentation aura lieu le mardi 16 octobre en présence de M. LADOY, architecte, du SIDEC et de la Gendarmerie. Tous les membres du Conseil Municipal sont invités à y participer.

Compte-rendu de la réunion du 05/09/2018 à Domblans, avec le Maire de Bréry, M. Roger BALLET

Lors de la réunion du 05/09 M. le Maire de Bréry a présenté le projet d'aménagement du bâtiment de la Mairie et de l'ancienne école de Bréry ainsi que le résultat de l'ouverture des plis suite à une nouvelle consultation des entreprises (les prix initiaux du premier appel d'offre étant tous élevés).

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 06/09/2018 à COMMENAILLES

M. le Maire rend compte du Conseil Communautaire (Voir le compte rendu annexé au présent CR)

Compte-rendu de la réunion des Maires de la 1^{ère} circonscription du Jura avec Mme la Députée, Danièle BRULEBOIS.

M. le Maire indique qu'il a participé à une réunion au Puits Salé organisée par Mme BRULEBOIS, Députée.

Elle a fait une présentation de son bilan et des amendements qu'elle a fait voter.

Puis ce fut un temps d'échanges questions-réponses.

Forum des associations le 15/09/2018 à Domblans. Compte-rendu

Le forum des Associations était très bien organisé. Environ une quarantaine d'associations étaient inscrites avec une assez bonne fréquentation tout au long de la journée. Le Foyer Rural de Domblans a pris contact avec le FABLAB.

Remise des médailles Jeunesse et Sport le 17/09/2018 à la Préfecture du Jura

Une cérémonie a eu lieu à la Préfecture au cours de laquelle deux Domblanais et membres de l'USCS ont été distingués :

- M. Jean-Louis MONNOT : a reçu la médaille d'or de Jeunesse et Sport
- M. Jacques BAUDRY : a reçu la médaille d'argent de Jeunesse et Sport

M. le Maire précise que Domblans était la seule collectivité à avoir deux récipiendaires.

Compte-rendu de la réunion Maire et Adjointes de Bréry-Domblans le 18/09/2018 à Bréry

M. le Maire rend compte de la réunion « Commune nouvelle ».

Dans ce compte rendu apparaît le terme « groupe de 9 » qui correspond au groupe composé des 2 maires et des 7 adjoints (4 pour Domblans et 3 pour Bréry)

1ers échanges pêle-mêle sur :

- L'utilisation des cimetières,
- La nécessité d'harmonisation des documents d'urbanisme (PLU existant sur Domblans, Carte communale sur Bréry – nécessité d'un PLU nouveau à élaborer),
- La question du collège de destination des enfants sortant de l'école de la commune nouvelle située sur la commune déléguée de Domblans : ce sera le collège Briand de Lons Le saunier,
- La question de l'harmonisation en termes de canton : en toute logique le Préfet (Conseil d'Etat) décidera de situer la commune nouvelle dans le Canton de Poligny,
-

Echanges et retours rapides sur les commissions.

Commission Projets et services : la liste des projets et services a été élaborée.

Commission Communication : la date du 9 novembre pour la réunion publique a été confirmée. Mr POUCHERET sera présent pour contribuer aux réponses aux questions liées au budget (harmonisation des taux, bonification sur les dotations, ...). Pour cette réunion, il serait intéressant que chacune des commissions rende compte des résultats de ses travaux. La commission va proposer un flyer pour cette réunion (travail en cours)

Commission finances / budget : le travail de la commission est globalement réalisé et une lecture claire de l'état des lieux ainsi que les éléments clés du budget futur de la commune nouvelle sont à réaliser.

Commission gouvernance et Charte :

- La Charte n'a pas été présentée à chacun des conseils municipaux. Elle a été évoquée à Domblans mais pas à Bréry. Elle reste encore un document de travail à finaliser à travers un accord à trouver avant d'être présentée aux Conseils respectifs. Le « groupe de 9 » va se réunir à nouveau pour trouver un consensus de rédaction avant cette présentation le 12 octobre, à 18h00, à Domblans.
- Une grande partie des échanges ont eu trait à la question de nommer la réunion des 2 communes : il s'agit d'une fusion et non d'une absorption. Il a été évoqué le fait que Bréry aurait une tonalité « hameau » vis-à-vis de Domblans. Cette façon de voir a suscité du débat. Il est un fait et **personne ne le conteste**, que Domblans est différent en termes de moyens, de finances (budget), de population et de centre bourg. Bréry a plutôt exprimé le fait qu'il y a l'idée de la question du « nous », du partenariat, de la question d'une équité dans la coopération afin d'être ensemble dans un sentiment d'égalité. Cette approche est plus prégnante du côté de Bréry que de Domblans. Ceci se comprend par le fait que le poids de Domblans changerait moins d'éléments dans sa façon d'appréhender la gestion globale (fonctionnalité, gestion d'un budget, mode de gouvernance) de la future commune nouvelle

La fusion n'est pas le fait que Domblans accueille Bréry, mais plutôt de co-construire quelque chose ensemble. De son côté Domblans est dans une posture positive et bienveillante. Pour autant, il pourrait y avoir l'idée de donner en

même temps un signe, une symbolique. C'est pourquoi Bréry a fait état de l'idée d'avoir un nom de commune nouvelle qui ne soit pas « Domblans » mais par exemple « Domblans sur Seille » (la Seille est un élément de rattachement des 2 communes). Cela mettrait à égalité les 2 entités, ou à minimum donnerait le sentiment à Bréry que le « nous » est honoré ... C'est aussi un nouveau nom qui pourrait permettre l'accueil de nouvelles communes.

Il a aussi été question du déplacement doux entre Domblans et Bréry. Ce projet pourrait résonner comme un projet commun parmi d'autres et fédérateur de la réunion des 2 communes. La fusion qui a pris son chemin de façon pertinente et positive a été pensée, à juste titre, dans la perspective progressive d'un mariage de raison pour rationaliser, être plus efficace, plus opérant, pour la population, dans le but d'économiser, de mieux répondre aux besoins des 2 communes et des habitants (La fusion pourrait ici trouver un projet partagé avec cette perspective de déplacement doux).

Enfin, la question de la continuité de 2 communes déléguées à partir de mars 2020 sera la décision du futur conseil municipal post période de transition (Janvier 2019 à mars 2020). Cette période est courte pour continuer à se connaître et co-construire, contrairement à d'autres communes qui ont pris le temps du « faire ensemble ». Une Charte qui mentionnerait la continuité des communes déléguées post 2020 n'est qu'un écrit du moment qui peut devenir caduc en 2020. Mais l'intention politique de le mentionner peut aussi être un gage de respect des partenaires pour qu'il trouve le temps de construire et créer les conditions du « faire ensemble »

Pour rappel, la prochaine réunion se déroulera : le 12 octobre à 18h00 à Domblans.

Compte-rendu de la réunion du 19/09/2018 à MONTMOROT, organisée par l'AMJ, présentation du nouveau

dispositif de subvention DETR – DSIL – FNADT 2019

Le 19/09, l'AMJ a présenté aux Maires, en collaboration avec le bureau de l'appui territorial et financier de la Préfecture, le nouveau dispositif de demande dématérialisée des subventions DETR -DSIL – FNADT ainsi que les critères d'éligibilité. Pour les subventions 2019, les dossiers devront être déposés avant le 20 janvier 2019 à minuit.

Point sur le projet de construction de pavillons pour les séniors. Réponses des financeurs éventuels

M. le Maire indique qu'il a adressé des courriers à la Préfecture, à la CCBHS, au Conseil Départemental du Jura et au Conseil Régional pour connaître les possibilités de subventions auxquelles la Commune pourrait prétendre pour le projet de construction de résidences séniors.

A ce jour, seul le Conseil Régional a réagi et demande des renseignements déjà fournis. Dans l'attente de réponses.

Délibération en raison d'avancement de grades modification du tableau des emplois à compter du 25/09/2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Création de :

- 1 emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 22h50 /35^{èmes}
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 25h75/35^{èmes}
- 1 emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 35h00/35^{èmes}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 25 septembre 2018,

- **Filière : technique**
- Cadre d'emplois : C
- Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe,
- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 4

- **Filière : Administrative**
- Cadre : C
- Grade : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

Et

Suppression de 3 emplois, à temps complet ou non complet à raison de 22h50/35^{èmes}, 25h75/35^{èmes} et 35h00/35^{èmes}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 25 septembre 2018

- **Filière : Technique**
- Cadre d'emplois : C
- Grade : Adjoint technique,
- Ancien effectif : 5
- Nouvel effectif : 3

- **Filière : Administrative**
- Cadre : C
- Grade : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

Compte-rendu de la réunion avec l'Association AIR, le 04/09/2018

M. COURTOUT indique qu'il avait été évoqué lors du précédent conseil Municipal de ne pas créer de CDI à la fin du contrat de Mostafa qui prendra effet le 27/03/2019. Lors de la réunion avec l'Association AIR il a donc été proposé de prendre un nouveau contrat aidé.

M. COURTOUT indique également qu'il serait bien qu'il y ait des fiches de postes pour les agents techniques et propose de faire les entretiens annuels.

Compte-rendu de la réunion de la commission sécurité le 06/09/2018, concernant le stationnement sur les trottoirs et divers

M. COURTOUT rend compte des points abordés par la Commission sécurité :

- stationnement des véhicules sur le trottoir au lotissement des Champs Ramboz : après avoir contacté M. Cyril GARNIER de la DDT, la réglementation indique que si le stationnement n'est pas matérialisé et qu'il n'y a pas la place sur le trottoir, le stationnement est interdit et verbalisable. Les voitures doivent stationner sur la voie publique tant que cela ne gêne pas la circulation. Il précise que le marquage au sol pour le stationnement sur les trottoirs au lotissement des Champs de la Mare sera effacé (devis de MARKOSOL pour 7 places environ 100 € sans compter l'installation de chantier)

- Maintien ou non des panneaux STOP :

- rue Désiré Monnier : à l'unanimité a remplacé par un panneau Cédez le passage
- rue de Bréry : par 5 voix contre et 8 voix pour le maintien du panneau STOP

- Hameau de Blandans : pose d'un panneau de rappel priorité aux véhicules dans le sens montant
- Pose de miroir : selon M. Cyril GARNIER de la DDT, la responsabilité de la Commune n'est pas engagée en cas de sinistre. M. Courtout propose de questionner la compagnie d'assurance

Travaux voirie CCBHS prévus le mardi 04/09/2018 repoussés à la 2^{ème} quinzaine d'octobre pour cause « enrobés pollués »

Les travaux de voirie intercommunaux sont repoussés car des prélèvements ont été effectués par la Com.com et il s'est avéré que les produits de rabotage contiennent des polluants ce qui engendre un surcoût de 35 000 € TTC.

Point sur les travaux communaux ?

Les travaux seront réalisés à compter du lundi 22 octobre.

Point sur la rentrée scolaire 2018/2019

M. CAMPY indique que l'effectif des élèves à la rentrée s'élevait à 98 élèves. Des rentrées intermédiaires se feront après les vacances de la Toussaint et au mois de janvier. La rentrée s'est, dans l'ensemble, bien passée. Il ajoute également que le jour de la rentrée l'Inspecteur d'Arrondissement et un psychologue sont intervenus en rapport au décès accidentel de la petite Sheïma.

Problème chambres froides salle des fêtes. Intervention de la Société HORIS Services

La Société HORIS est intervenue à la salle des fêtes pour changer un régleur (pièce d'origine) sur la chambre froide qui avait fondu. D'autre part, M. CAMPY indique qu'il est en attente d'un devis de cette même société pour changer les 2 plaques sur les fourneaux qui ont fondus.

Réfection bacs à graisses salle des fêtes, suite à des problèmes de dysfonctionnement

M. CAMPY indique qu'à l'occasion d'une location pour un mariage à la salle des fêtes, il a été appelé à 3 h du matin car la cuisine et la petite salle étaient inondées en raison des tuyaux d'égout bouchés. Les agents techniques ont du procéder à la désobstruction des égouts totalement bouchés par de la graisse.

Renouvellement des drapeaux, monument aux morts et mairie pour les cérémonies du 11 Novembre 2018 (centenaire de la fin de la guerre)

M. CAMPY indique qu'une commande de drapeaux sera passée pour remplacer ceux du monument aux morts et de la mairie.

M. FRACHON ajoute qu'à l'occasion du centenaire de l'Armistice de 1918, la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10 heures au lieu de 10 h 30, compte tenu de l'animation musicale des élèves de l'Ecole Primaire.

Problème VELUX à la Gendarmerie, studios G.A.V. + problème de robinetterie dans un logement

Suite à des problèmes de fuite d'eau deux vélux doivent être changés dans l'appartement des G.A.V. à la Gendarmerie.

Courrier S.C.I. La Sarrazine du 22/07/2018. Demande de participation à un branchement électrique. Décision

Vu le courrier de la SCI La Sarrazine en date du 22/07/2018 indiquant qu'elle a demandé un branchement électrique pour son bâtiment sis rue de la Gare et sollicitant la Commune pour une éventuelle participation financière,

Vu que la Commune est propriétaire de la voirie d'accès à ce site et qu'elle envisage d'aménager l'emplacement de l'ancienne gare marchandise qui sera démolie,

Vu la proposition financière de raccordement n° DC23/019908/001001 établie par ENEDIS d'un montant de 14 704,31 € TTC,

Après consultation d'ENEDIS le 30/08/2018 pour leur demander si le futur projet de la Commune pourrait se raccorder depuis le REMBT qui sera installé pour le projet de la SCI La Sarrazine, et vu leur réponse positive du 30/08/2018, ainsi que le coût chiffré d'un montant de 1293,12 € TTC pour le raccordement au futur branchement depuis le même REMBT,

Le Conseil Municipal, décide après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide à partir de la proposition financière n° DC23/019908/001001 d'un montant de 14 704,31 € TTC de participer à la prise en charge d'une partie de la dépense à hauteur de 6 558,30 € TTC
- Décide de rembourser la somme de 6 558,30 € TTC à la SCI La Sarrazine lorsque que les travaux seront achevés et sur présentation de la facture ENEDIS acquittée

Proposition de délibération pour transférer les dépenses de fonctionnement du budget général au budget eau-assainissement sur l'exercice 2018

Monsieur CHEVASSU présente au Conseil Municipal le détail du temps de travail consacré au réseau eau-assainissement + les divers engins utilisés par les agents techniques pour l'année 2017-2018 (période du 27/06/2017 au 27/06/2018).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, accepte de transférer du budget général au budget eau-assainissement la somme de 14987,65 € qui sera imputée respectivement sur l'eau à hauteur de 8541.40 € et sur l'assainissement à hauteur de 6446,25 €.

Opération Brioches du 01 au 07 octobre 2018. Point sur la réunion des bénévoles du lundi 24/09/18 en Mairie

La Mairie a organisé une réunion d'information et d'organisation en vue de l'opération brioches APEI 2018. Lors de cette rencontre Mme Michèle Clavelin de l'APEI a présenté cette opération qui se déroulera au niveau local du 1er au 7 octobre et a remercié la Commune et les bénévoles pour leur engagement. Les bénévoles participants ont pu répartir les binômes et choisir leurs secteurs de distribution. Comme les années précédentes ce sont les agents techniques qui iront chercher les brioches à Voiteur. Elles seront disponibles pour la distribution à partir du mardi 2 octobre à 14 heures.

Point sur les travaux en forêt. Broyage et plantation de la parcelle 10

M. RIZZI présente le programme de travaux pour l'année 2019 établi par l'ONF :

- **TRAVAUX SYLVICOLES** : pour un montant de 8810 € HT
- **TRAVAUX DE MAINTENANCE** : pour un montant de 1040 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un accord de principe pour cette estimation. M. NOZIERE indique qu'il serait peut-être avisé de demander des devis auprès d'autres prestataires.

M. RIZZI porte à la connaissance du Conseil la nouvelle offre de prix que M. VUILLAUME a reçu d'un particulier pour l'achat de sa parcelle à savoir 35 000 €, alors qu'il avait donné un accord à la Commune pour 33 000 €.

Le Conseil décidera en temps opportun si la Commune préempte ou pas.

QUESTIONS DIVERSES : (tous intervenants)

M. RIZZI fait le point sur le repas du 11/11 offert aux personnes âgées :

- des propositions de menus ont été demandées au traiteur
- Il propose que le prix du repas pour les personnes accompagnantes soit indiqué sur les invitations (à savoir 35 € pour cette année).
- l'animation musicale a été retenue (identique à l'année précédente)
- reconduction de la gratuité du repas pour les conseillers municipaux qui participent

Demande de participation financière pour renouvellement du matériel pour les élèves de CP

Vu le courrier de la directrice de l'école de Domblans sollicitant la Commune pour la prise en charge financière pour le renouvellement du matériel utilisé quotidiennement par les élèves de C.P.,

Vu que le renouvellement s'élève à un montant de 300 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention, accepte, à titre exceptionnel, de prendre en charge cette dépense compte tenu qu'il n'y a pas eu de crédits budgétaires prévus cette année pour cette dépense. Le Conseil Municipal tient à préciser qu'à l'avenir une telle démarche impliquera que les crédits engagés seront reportés sur le budget de l'année suivante.

Demande de participation financière pour l'intervention d'un animateur musical à l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918

Vu le courrier de la directrice de l'école de Domblans sollicitant la Commune pour la prise en charge financière d'une dépense de 200 € pour l'intervention d'une animatrice musicale afin de préparer la cérémonie du 11 novembre à l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix pour, 1 abstention et 11 voix contre, refuse de prendre en charge cette dépense compte tenu qu'il n'y a pas eu de crédits budgétaires prévus cette année pour cette manifestation. Le Conseil Municipal tient à préciser qu'à l'avenir une telle démarche impliquera que les crédits engagés seront reportés sur le budget de l'année suivante.

M. COURTOUT fait état des 2 problèmes sur les Bauches II :

- un composteur et un poulailler ont été installés sur le domaine public et gêne les agents techniques lors de la tonte
- l'agriculteur qui exploite le terrain à l'extrémité sud du lotissement laboure sur le domaine public et gêne les agents techniques lors de la tonte

M. COURTOUT indique que les agents techniques font beaucoup de tailles au sécateur. Aussi, il propose d'acheter un sécateur électrique sur batteries. Le coût pour un matériel neuf est de 1600 € et de 800 € pour un matériel d'occasion. Sachant que ce matériel utilisé par les viticulteurs est changé très souvent, il demande l'autorisation au Conseil Municipal de demander aux Ets VOISIN de réserver un matériel d'occasion pour l'année 2019. Le Conseil est favorable à cette proposition.

M. le Maire rappelle les dates des prochains conseils municipaux : mardi 30 octobre et mardi 27 novembre. Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 13 janvier 2019.

La séance est levée à 22 heures 00.